

SECTION DE LA MOSELLE**DECLARATION LIMINAIRE CAPL LISTE D'APTITUDE B en A 2014*****CAP Locale du 14 novembre 2013***

Madame la Présidente de la CAPL,

La CAP locale réunie ce **14 novembre 2013** va examiner les candidatures des agents ayant postulé à la liste d'aptitude de B en A au titre de l'année 2014.

FO-DGFIP dénonce avec force la nouvelle baisse du volume de promotions et demande que la CAPL réunie ce jour inscrive à minima le même nombre d'agents « proposés excellents » que l'an passé.

FO condamne les modalités de sélection au mérite qui profilent les candidats et permettent à la Direction de s'affranchir de tout critère objectif visant à des promotions à « la tête du client ».

FO-DGFIP demande :

- des modalités de sélection s'appuyant sur des critères objectifs.
 - que figure dans tous les dossiers des candidats une fiche de proposition du Directeur, à l'instar de ce qui est prévu pour les seuls candidats « proposés excellents ».
- L'absence de ce rapport prive en effet les représentants des personnels des éléments indispensables en défense des dossiers.
- que les directives pour l'élaboration des listes d'aptitude en faveur des fins de carrière des agents de 58 ans et plus trouvent un écho suffisant en Moselle.

Quelques chiffres à présent pour la MOSELLE :

- ◆ **57 agents ont fait acte de candidature pour 2014**
(29 agents filière gestion publique et 28 agents filière fiscale)

Quel volume de promotions cette année, sachant que l'an passé au titre de 2013 :

- ◆ **61 agents ont fait acte de candidature (32 pour la FGP et 29 pour la FF)**
4 agents ont été promus inspecteurs par liste d'aptitude après CAP Nationale
(2 pour la filière fiscale et 2 pour la filière gestion publique)

Les élus FO en CAP Locale ne s'associeront pas avec la Direction, à la mise en concurrence des agents entre eux qui entraîne beaucoup de déçus et de désillusion.

Des candidats font les frais de vos choix et ne les comprennent pas.
Leurs chefs de service et les Directeurs leur feraient-ils miroiter parfois depuis plusieurs années une bien improbable promotion, dans le seul but de ne pas les démobiliser ? Tout le laisse à penser ...

C'est pourquoi, FO-DGFIP demande à la Direction :

- de prévenir par écrit les agents ayant fait acte de candidature et non sélectionnés.
- de leur offrir la possibilité d'être reçus afin qu'ils soient informés sur les motifs de leur non - sélection.

Face à l'extrême sélectivité de ces promotions nous exigeons de véritables plans de qualification pour permettre à chacun une évolution de carrière digne de ce nom ! Ce n'est plus seulement une revendication, mais c'est devenu une question d'égalité, de justice sociale.

Cette demande formulée avec insistance depuis plusieurs années par FORCE OUVRIERE serait la juste reconnaissance de l'effort fourni par tous les agents dans le cadre de la création de la DGFIP.